

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

RÉF : R.C.A. 2V.Q. 23

Date : 2011-01-25

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Conseil d'Arrondissement

Comité exécutif

Direction d'arrondissement

Le projet :

Modification au Règlement de l'Arrondissement Les Rivières R.C.A. 2V.Q. 23 sur le zonage et l'urbanisme relativement aux zones 22617lp, 22619lp 22620Cb, 22621lp, 22622lp, 22623lp, 22624lp.

Réf : secteur industriel au nord-ouest de l'intersection de l'autoroute Charest et de l'avenue Saint-Sacrement.

Options soumises au vote :

Description des options

1. Recommander au conseil d'Arrondissement d'accepter la demande de modification.

2. Recommander au conseil d'Arrondissement de refuser la demande de modification.

3. Abstention.

**Résultats du
vote**

6

0

1

Total : 7 votes

Déroulement de la demande d'opinion :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Présentation du projet de modification, des zones concernées et informations sur le fait que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, par l'urbaniste.
3. Période de questions et commentaires du public et des membres du Conseil.
4. Vote des membres du Conseil sur les options soumises.

Questions et commentaires du public et des membres du conseil d'administration :

Questions :

Usage C38 : Comprend la machinerie et les véhicules lourds

Industrie artisanale : En gros, il s'agit de la même chose que l'usage industrie, mais la superficie est limitée à 200m².

Pourcentage de verdure : Ce pourcentage est fixé à 15 %, mais il ne s'applique pas rétroactivement. Les constructions sur un terrain vacant doivent respecter ce pourcentage.

Droit acquis et feu sur l'avenue Saint-Sacrement : En cas de feu, le propriétaire peut reconstruire son bâtiment et y maintenir le même usage.

315, rue Jackson : Les activités du 315, rue Jackson sont devenues dérogatoires. Par contre, elles sont autorisées au 1450, rue Semple. À terme, le déménagement permettra au 315, rue Jackson de trouver un usage conforme à sa zone.

Hauteur des bâtiments : La majorité des membres du conseil sont favorables à l'idée de ne pas exiger une hauteur maximale. Ils estiment que ce secteur se prête bien à la densification ce qui contribue à l'atteinte de l'objectif de limiter le plus possible l'étalement urbain. En outre, ce secteur est ciblé comme l'un des pôles de développement du plan de mobilité durable. Par contre, considérant qu'il s'agit d'une entrée de ville, un membre estime qu'on devrait y limiter la hauteur afin d'éviter la construction de bâtiments trop gros.

Commentaires :

À la majorité les membres se prononcent en faveur du règlement R.C.A. 2V.Q. 23.

Recommandation du conseil d'administration du Conseil de quartier :

Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement Les Rivières R.C.A. 2V.Q. 23 sur le zonage et l'urbanisme relativement aux zones 22617Ip, 22619Ip 22620Cb, 22621Ip, 22622Ip, 22623Ip, 22624Ip.

Personnes présentes :

Mmes Anne Auclair, Catherine Leblanc, Karine Pouliot, MM. Félix Boudreault, Georges Ducharme, Olivier Meyer, Carol-André-Simard ont tous droit de vote au conseil d'administration.

Mme Geneviève Hamelin, conseillère municipale

Personnes ressources : M. Michel Hubert, urbaniste à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement les Rivières

Animation et préparation du rapport : M. André Martel, conseiller en consultations publiques à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

Outre les noms énumérés ci-dessus, 2 personnes assistent à cette assemblée.

Nombre d'interventions :

- Membres du conseil d'administration : **5**

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement Les Rivières sur le zonage et l'urbanisme, R.C.A.2V.Q. 23 (copie papier remise à tous).
- Présentation PowerPoint du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement les Rivières sur le zonage et l'urbanisme, R.C.A.2V.Q. 23.

Signature :



Date : 28 janvier 2011

M. Olivier Meyer
Président du Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'Arrondissement.